Guides et Scouts D'EUROPE DE LA FÉDÉRATION DU SCOUTISME EUROPÉEN

Les fiches nature du Trèfle

Fiche spéciale pour tous les PA

Fiche n°8 :
Le respect du bien d'autrui

> En partant, une guide peut laisser deux choses : rien, et des remerciements !

"La guide est économe et prend soin du bien d'autrui" (article). Le bien d'autrui ne concerne pas que le matériel et les bâtiments mis à notre disposition : il s'agit aussi de la nature où l'on nous autorise à camper, de la forêt que l'on peut utiliser.



La visite du lieu de camp

Cette visite n'est pas à faire par téléphone ou en visio, il est primordial de se rendre sur place. D'abord, cela permet d'avoir un premier lien avec les propriétaires, d'installer une relation de confiance. Plusieurs choses sont à discuter : la coupe de bois (voir la fiche spécifique), les lieux de bivouac, les zones pour les feux (si autorisation municipale, préfectorale...), bâtiments de stockage pour l'intendance, lieu de ravitaillement en eau, passage des poubelles, conteneurs pour les poubelles, tri des déchets, etc. Visiter permet de prendre conscience que ce lieu vous est prêté, qu'il faut en prendre soin.

Propreté du lieu

Pendant une activité dans l'année, pendant le camp, il est nécessaire de veiller à la propreté du lieu. Ce n'est pas juste une mission que l'on note pour faire joli. Chaque patrouille et la maîtrise doivent veiller à ne pas laisser de détritus au sol, ramasser ce que l'on trouve même si ce n'est pas à nous (même un mouchoir!), même si ce n'est pas nous qui l'avons laissé tomber.
Lors de votre installation, veillez à mettre en évidence un sac poubelle prêt à l'emploi, demandez également aux propriétaires où vous devez entreposer vos poubelles.



Avant de partir...

Petite liste des choses à vérifier :

- Faire un râteau pour vérifier qu'aucun détritus ou objets n'ont été oubliés, sur tous les lieux de vie et de passage
- Les poubelles sont fermées, non crevées, bien entreposées
- Tous les trous ont été rebouchés (sauf éventuellement le compost, avec l'accord du propriétaire)
- Les cendres sont versées dans les trous à eaux grasses, les feuillées, le compost
- Les emplacements des feux de veillée sont refermés
- Les bâtiments et réfrigérateurs utilisés sont vidés, nettoyés, rangés
- Les installations sont défaites, le bois bien entreposé